

Informations

Débits préautorisés (DPA)

Les DPA sont le seul mode de paiement autorisé à l'Académie.

Surveillance (frais facultatifs et éligibles au Relevé 24)

Surveillance à l'accueil dès 7h30
Surveillance au départ jusqu'à 16h
Période de dîner d'une heure avec récréation

1450\$/180 jours = 8,00\$/jour

Frais payables au 1^{er} septembre

Comité de parents	70\$ par famille
Frais d'entretien et d'infrastructure	125\$
Activité thématique (frais facultatifs payables au moment de l'activité)	170\$: maternelle 200\$: 1 ^{re} , 2 ^e , 4 ^e 300\$: 3 ^e , 5 ^e , 6 ^e
Matériel didactique	variable selon la classe de l'élève

Un paiement avant le 1^{er} septembre

Nous offrons un rabais de 100\$/famille pour le paiement complet de l'état de compte avant le 1^{er} septembre.

**Service de garde (Facultatif)

Matin

7h00 à 7h30	535\$
6h30 à 7h30	1000\$

Soir

16h00 à 16h30	535\$
16h00 à 17h00	1000\$
16h00 à 17h30	1380\$
16h00 à 18h00	1670\$

Ces coûts permettent un service de garde pour les 180 jours du calendrier scolaire.

Garde occasionnelle (frais facultatifs)

Le coût de la garde occasionnelle est de 13\$ de l'heure soit 3,25\$ le quart d'heure.

Service de traiteur (facultatif)

Il est possible de choisir un repas sur commande à partir de menus différents chaque début de mois.

Académie Louis-Pasteur

7220 Marie-Victorin
Montréal, (Qc) H1G 2J5

Téléphone : 514-322-6123
Télécopie : 514-322-6787
Messagerie : info@academielouispasteur.com

Académie Louis-Pasteur

2026-2027

*École privée subventionnée
de langue française
préscolaire et primaire*



Chacun y brille à sa façon

Préscolaire

Frais d'inscription	200\$
* Scolarité <i>**Frais éligibles au Relevé 24</i>	4360\$
Activités étudiantes et enrichissement du programme d'éducation physique	400\$
SOUS-TOTAL	4760\$
Surveillance : accueil (45 min.) et départ (45 min.), période de dîner (1h) <i>**Frais facultatifs et éligibles au Relevé 24</i>	1450\$
TOTAL	6210\$

Modalité de paiement

2 versements égaux (1 ^{er} septembre et 1 ^{er} février)	3105\$
8 versements égaux (1 ^{er} de chaque mois de septembre à avril)	776\$

*Rabais sur la scolarité (fratrie)

2 ^e enfant -10%	-436\$
3 ^e enfant -20%	-872\$
4 ^e enfant -30%	-1308\$

** Frais éligibles au Relevé 24

Les frais de surveillance et de service de garde sont assujettis au Relevé 24 selon les montants payés par année fiscale. Il est en de même pour les frais de scolarité au préscolaire.

Primaire 1^{re} année

Frais d'inscription	200\$
* Scolarité	4165\$
Activités étudiantes et enrichissement du programme d'éducation physique	400\$
SOUS-TOTAL	4565\$
Surveillance : accueil (30 min.) et départ (30 min.), période de dîner (1h) <i>**Frais facultatifs et éligibles au Relevé 24</i>	1450\$
TOTAL	6015\$

Modalité de paiement

2 versements égaux (1 ^{er} septembre et 1 ^{er} février)	3007\$
8 versements égaux (1 ^{er} de chaque mois de septembre à avril)	752\$

*Rabais sur la scolarité (fratrie)

2 ^e enfant -10%	-416\$
3 ^e enfant -20%	-833\$
4 ^e enfant -30%	-1249\$

Primaire 2^e à 6^e année

Frais d'inscription	200\$
* Scolarité	3900\$
Activités étudiantes et enrichissement du programme d'éducation physique	400\$
SOUS-TOTAL	4300\$
Surveillance : accueil (30 min.) et départ (30 min.), période de dîner (1h) <i>**Frais facultatifs et éligibles au Relevé 24</i>	1450\$
TOTAL	5750\$

Modalité de paiement

2 versements égaux (1 ^{er} septembre et 1 ^{er} février)	2875\$
8 versements égaux (1 ^{er} de chaque mois de septembre à avril)	719\$

*Rabais sur la scolarité (fratrie)

2 ^e enfant -10%	-390\$
3 ^e enfant -20%	-780\$
4 ^e enfant -30%	-1170\$